

COMMUNE DE COUSANCES-LES-FORGES**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes VIOT Loetitia, DUPONT Régis, VARNIER Marie-Paule, GONTIER Xavier, JAMAR Thérèse, LORIN Bernadette, DEGOUVE Christiane, PREVOT Francis, MANZONI Marie-Thérèse, BREUX Lionel, GIRARDIN Perrine, MASSON Sébastien.

Procuration : Mme JACAMANT Audrey donne procuration à M. DUPONT Régis

Absents excusés : M. LEBEL Cédric et Mme GAILLET Gaëlle

Mme VIOT Loetitia a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 février 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2025-010 : Travaux salle Cousancelles,

2025-011 : Avancement de grade : création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

2025-012 : Compte de gestion 2024,

2025-013 : Compte administratif 2024,

2025-014 : Affectation des résultats 2024,

2025-015 : Taux d'imposition 2025,

2025-016 : Budget primitif 2025,

2025-017 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025,

2025-018 : Subvention pour cross départemental des sapeurs-pompiers de la Meuse,

2025-019 : Subvention au foyer socio-éducatif du collège d'Ancerville,

2025-020 : Demande subvention pour des travaux sylvicoles, Sylv'Accts,

2025-021 : Projet boulangerie.

Questions diverses

1. COMMANDE PUBLIQUE**2025-010 : TRAVAUX SALLE COUSANCELLES**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de modification de la salle de Cousancelles, rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Cousancelles, 2 place de Cousancelles pour y créer un cabinet dentaire ; accepte les devis présentés par les entreprises suivantes : Menuiseries intérieures/isolation/cloisons/faux plafond : KESKIN Plâtrerie SASU de Neufchâteau pour 4.539€ HT soit 5.446,80€ TTC - Electricité : Entreprise MARCEL Julien de Chevillon pour 3.740€ HT soit 4.488€ TTC - Volets roulants : ISO 55 de Haironville pour 5.188,82€ HT soit 6.226,58€ TTC - Climatisation : FM2C de Cousances-les-Forges pour 4.485€ HT soit 5.382€ TTC - Peinture/Sols : GENERALE PEINTURE de Saint-Dizier pour 4.560€ HT soit 5.472€ TTC ; précise que le montant des travaux s'élève à 22.512,82€ HT soit 27.015,38€ TTC ; sollicite une aide financière auprès d'EDF et du GIP Objectif Meuse ; autorise Monsieur le Maire à signer les devis, les demandes d'aides et tous les documents relatifs au dossier de travaux et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 2131 « Bâtiments publics », opération 26 « Travaux bâtiments ».

4. FONCTION PUBLIQUE**2025-011 : AVANCEMENT DE GRADE : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2025 ; décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2025 ; décide de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade à 100% pour le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; modifie le tableau des effectifs ; autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté et tous les documents relatifs au dossier et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

7. FINANCES LOCALES

2025-012 : COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sortie de Monsieur Francis THIRION, Maire.

7. FINANCES LOCALES

2025-013 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 219.283,37€ (recettes 1.315.608,28€ - dépenses 1.096.324,91€) et un déficit d'investissement de 889.969,13€ (recettes 623.741,84€ - dépenses 1.513.710,97€). Les restes à réaliser s'élèvent à 678.790€. Après intégration des résultats 2023, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1.466.954,35€ et le résultat de la section d'investissement s'élève à -911.738,89€.

Retour de Monsieur Francis THIRION, Maire.

7. FINANCES LOCALES

2025-014 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation comme suit en section d'investissement : le résultat reporté négatif au compte 001 en dépenses d'un montant de 911.738,89 € et l'affectation en réserves au compte 1068 en recettes d'un montant de 232.948,89 ; en section de fonctionnement : excédent reporté au compte 002 en recettes : 1.234.005,46 €.

7. FINANCES LOCALES

2025-015 : TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu l'augmentation des bases d'imposition de 1,7%, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2025. Fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit : taxe sur les propriétés foncières bâties : 38,70% - taxe sur les propriétés foncières non bâties : 30,07% - taxe d'habitation 14,97%.

7. FINANCES LOCALES

2025-016 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2025 présentant un équilibre en dépenses et en recettes s'élevant à 4.729.189,81 €. Le budget se décompose comme suit : Section de fonctionnement 2.225.716,46 € et Section d'investissement 2.503.473,35 €.

7. FINANCES LOCALES

2025-017 : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. FINANCES LOCALES

2025-018 : SUBVENTION POUR CROSS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cousances pour l'organisation du cross départemental des sapeurs-pompiers le 11 octobre 2025 ; précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

7. FINANCES LOCALES

2025-019 : SUBVENTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE D'ANCERVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'aider financièrement le foyer socio-éducatif du collège d'Ancerville pour la participation au raid aventure durant le week-end des 24 et 25 mai 2025 ; accepte de verser une subvention d'un montant de 400 € au foyer socio-éducatif du collège d'Ancerville ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé ».

7. FINANCES LOCALES

2025-020 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SYLVICOLES, Sylv'Acctes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de travaux forestiers de dégagement de régénération naturelle dans les parcelles 12u, 15a, 20a , pour un montant prévisionnel de 11.601,35 € HT ; approuve le plan de financement suivant : aide Sylv'ACCTES : 5.800,68 € soit 50% - autofinancement : 5.800,67 € soit 50% ; charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière auprès de l'Association Sylv'ACCTES ; demande à l'association Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide ; autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tous les documents relatifs au dossier.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2025-021 : PROJET BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de construire un bâtiment pour y accueillir une boulangerie/pâtisserie ; précise que les équipements intérieurs et extérieurs liés à l'activité de boulangerie/pâtisserie ne seront pas pris en charge financièrement par la commune mais par les exploitants du futur commerce et précise que la construction se fera au niveau du 41 rue André Leblanc

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe de l'acquisition d'un tracteur d'occasion de marque New Holland au prix de 52.800 € TTC.
- Madame GIRARDIN Perrine demande que la flèche au sol rue Madame Robert soit repeinte.
- Madame GIRARDIN Perrine demande où en le dossier de faire l'entrée de l'école élémentaire à l'arrière du bâtiment. Dans le plan pluriannuel d'investissement de la communauté de communes, il n'y a pas de trace du projet. Madame VIOT informe que la communauté de communes voulait faire appel à un maître d'œuvre pour voir la possibilité d'un regroupement des deux écoles. Il y a continuellement des problèmes de stationnement de la part des parents d'élèves devant les écoles.
- Monsieur BREUX Lionel demande si la 5G est prévue sur la commune. Nous ne savons pas et ce n'est pas du ressort de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

Madame Loetitia VIOT
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire